



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
29 février 2024  
Français  
Original : anglais

## Situation au Soudan en application de la résolution 2715 (2023) du Conseil de sécurité

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2715 (2023) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a décidé de mettre fin au mandat confié à la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) et prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport écrit d'ici 90 jours sur l'action menée par l'ONU pour aider le Soudan sur la voie de la paix et de la stabilité. Le présent rapport porte sur les faits nouveaux intervenus au Soudan du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 20 février 2024 et fait le point des activités menées par l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan ainsi que du retrait de la Mission et du transfert des activités, dans la mesure du possible, à l'équipe de pays des Nations Unies.

#### II. Principaux faits nouveaux

##### A. Situation politique

2. Les combats entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide se sont intensifiés et ont continué de s'étendre, touchant de nouvelles zones du Soudan durant la période considérée. Les Forces armées soudanaises ont conservé dans une large mesure le contrôle des États de l'est et du nord, tandis que les Forces d'appui rapide ont étendu leur présence à l'État de Gazira, capturant Wad Madani. En réaction, les Forces armées soudanaises, leurs partisans et des civils ont prôné une mobilisation populaire dans plusieurs États. Les Forces d'appui rapide ont également conservé le contrôle de la majeure partie de Khartoum et du Darfour. Les Forces armées soudanaises ont lancé des contre-offensives dans des secteurs de Khartoum et élargi leurs raids aériens dans plusieurs secteurs au Soudan.

3. Les partenaires régionaux et internationaux et les États Membres se sont efforcés de rechercher une solution négociée au conflit. Le 9 décembre 2023, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a organisé à Djibouti un sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement sur la situation au Soudan, auquel ont assisté notamment le Président de la Commission de l'Union africaine, l'Envoyé personnel du Secrétaire général, l'Envoyé spécial des États-Unis



d'Amérique pour la Corne de l'Afrique et des représentants de l'Union européenne et de l'Arabie saoudite. Le Président du Conseil souverain et commandant des Forces armées soudanaises, le général Abdel-Fattah Bourhan, y a assisté. Une conversation téléphonique s'est déroulée également entre plusieurs chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD et le chef des Forces d'appui rapide, le général Mohamed Hamdan Dagalo. Dans le communiqué final issu du sommet, les chefs d'État et de gouvernement ont déclaré que l'IGAD avait décidé d'établir un cadre constitué « de diplomates et d'interlocuteurs politiques respectés », pour entreprendre une action de médiation et que le Secrétaire exécutif de l'IGAD avait été chargé de présenter des candidatures au poste d'Envoyé spécial, qui pourrait être occupé par plusieurs personnes, pour coordonner et diriger l'action de médiation de l'IGAD. Ils ont indiqué également que les généraux Bourhan et Dagalo avaient accepté l'idée d'un entretien direct, facilité par l'IGAD. L'ONU, l'Union européenne, les États-Unis et certains acteurs civils soudanais se sont félicités des résultats du sommet.

4. Le 10 décembre, le Ministère soudanais des affaires étrangères a déclaré dans un communiqué que les observations et réserves qu'il avait formulées concernant le projet de communiqué de l'IGAD n'avaient pas été prises en compte et que le communiqué, selon le Soudan, ne reflétait pas les résultats du sommet. Il a fait observer entre autres que le général Bourhan avait imposé comme condition à la tenue d'un entretien avec le général Dagalo l'acceptation par ce dernier d'un cessez-le-feu permanent, d'un retrait des Forces d'appui rapide de Khartoum et d'un rassemblement de ces forces dans des secteurs situés hors de la capitale. Les autorités soudanaises ont également souligné qu'il était impératif que l'IGAD consulte le Gouvernement soudanais et obtienne son aval concernant toute action de règlement de la crise. Pour leur part, les Forces d'appui rapide ont accueilli favorablement les résultats du sommet de l'IGAD le 10 décembre, indiquant que le général Dagalo avait accepté le principe d'un entretien avec le général Bourhan, sous réserve que ce dernier y assiste en sa qualité de commandant des Forces armées soudanaises et non en tant que Président du Conseil souverain.

5. Du 17 au 20 décembre, une coalition civile dirigée par l'ancien Premier Ministre, Abdallah Hamdok, connue sous le nom de Coordination des forces civiles démocratiques ou Taqqadoum, selon l'acronyme arabe, a tenu une réunion à Nairobi au niveau des dirigeants à l'issue de laquelle ces derniers ont, dans un communiqué, exprimé leur appui aux résultats du sommet de l'IGAD du 9 décembre. Ils ont également indiqué que Taqqadoum prendrait contact avec les chefs des Forces armées soudanaises et des Forces d'appui rapide en vue de la tenue de réunions pour insister sur la protection des civils, l'acheminement d'une aide humanitaire, la reprise des négociations dans le cadre de la plateforme de Djedda et une rencontre directe entre les commandants afin de parvenir à un cessez-le-feu sans condition. Près d'un quart des participants à la réunion étaient des femmes. Le 25 décembre, Taqqadoum a adressé des lettres aux généraux Bourhan et Dagalo, leur demandant de s'entretenir des moyens de mettre un terme à la guerre. D'autres groupes civils et militaires, dont des signataires de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan, des dirigeants du Soudan oriental et des chefs de l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid, ont également lancé des initiatives pour mettre fin à la guerre et lancer un processus politique.

6. Le 27 décembre, le général Dagalo a entamé sa première tournée régionale publique depuis le début du conflit : il s'est rendu en Ouganda, puis en Éthiopie (le 28 décembre 2023), à Djibouti (le 31 décembre), au Kenya (le 3 janvier 2024), en Afrique du Sud (le 4 janvier) et au Rwanda (le 5 janvier). Durant ces visites, il a rencontré les chefs d'État ou de gouvernement respectifs. Le 7 janvier, le Ministère soudanais des affaires étrangères a, dans un communiqué, dénoncé la tournée régionale du général Dagalo, accusant les Forces d'appui rapide de ne pas honorer la

Déclaration d'engagement de Djedda en faveur de la protection des civils du Soudan et réaffirmant que les Forces d'appui rapide devraient manifester leur attachement à cette déclaration en libérant les habitations des citoyens et les biens de caractère civil comme condition préalable à l'amorce de nouveaux pourparlers.

7. Le 1<sup>er</sup> janvier, le général Dagalo s'est entretenu avec la direction de Taqaddoum à Addis-Abeba. Le lendemain, M. Hamdok et le général Dagalo ont signé une « Déclaration d'Addis-Abeba » conjointe, par laquelle les Forces d'appui rapide ont accepté d'entreprendre une cessation inconditionnelle des hostilités par la voie de négociations directes avec les Forces armées soudanaises, de libérer 451 prisonniers de guerre retenus parmi ces dernières et de faciliter l'accès des citoyens aux zones qu'elles contrôlent et leur retour dans ces zones. Dans un discours du 5 janvier, le général Bourhan a dénoncé la signature, par Taqaddoum, d'une déclaration avec les Forces d'appui rapide, tout en se disant favorable à un dialogue avec les forces politiques et demandant à Taqaddoum de se rendre à Port-Soudan en vue d'un entretien. Le 15 janvier, le Vice-Président du Conseil souverain, Malik Agar, a réaffirmé que le Gouvernement soudanais était ouvert à une rencontre avec Taqaddoum dans le cadre des entretiens qu'il tenait avec toutes les composantes politiques soudanaises. Taqaddoum a également invité le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Abdelaziz Hélou et l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid al-Nur (ALS-AW) à se joindre aux entretiens, ce qu'ils ont accepté.

8. Le 13 janvier, le Gouvernement soudanais et les Forces d'appui rapide ont déclaré qu'ils avaient été invités par l'IGAD à participer au sommet des chefs d'État et de gouvernement prévu le 18 janvier en Ouganda. Le premier a décliné l'invitation, invoquant la non-application des décisions prises au précédent sommet et l'annulation d'un entretien direct entre les généraux Bourhan et Dagalo. Ce dernier a quant à lui accepté l'invitation et a exposé dans un communiqué du 16 janvier sa vision pour le Soudan et des principes de négociations devant porter globalement sur l'avenir du pays, la transition vers la démocratie au moyen d'élections et une « nouvelle armée unifiée, chargée uniquement de défendre le pays et n'intervenant pas dans la politique ou l'économie ».

9. Le 17 janvier, le Président de la Commission de l'Union africaine a désigné un Groupe de haut niveau de l'Union africaine pour le règlement du conflit au Soudan, constitué de Mohamed Ibn Chambas, de Speciosa Wandira-Kazibwe et de Francisco Madeira. Il coopérera avec toutes les parties prenantes soudanaises pour « garantir un processus inclusif en vue du rétablissement rapide de la paix, de l'ordre constitutionnel et de la stabilité au Soudan ».

10. Le 18 janvier, les chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD ont organisé un sommet extraordinaire en Ouganda, auquel ont assisté le Président de la Commission de l'Union africaine, l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan, des représentants de la Ligue des États arabes, ainsi que de l'Arabie saoudite, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, des États-Unis et de la Türkiye. Dans le communiqué issu du sommet, les participants ont rappelé « l'engagement pris par les parties au conflit de s'entretenir en petit comité dans un délai de 14 jours » et demandé aux parties « de se réunir dans un délai de deux semaines ». En coordination avec la Commission de l'Union africaine, ils ont chargé le secrétariat de l'IGAD de réviser la feuille de route qui avait été adoptée par celle-ci le 12 juin 2023. Les chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD se sont entretenus avec le général Dagalo en marge du sommet et séparément avec l'ancien Premier Ministre, M. Hamdok, en sa qualité de président de Taqaddoum. Le 16 janvier, le Ministère soudanais des affaires étrangères a déclaré avoir informé l'IGAD de la décision du Soudan de « geler les contacts » avec l'organisation, à la suite de l'inscription à l'ordre du jour du sommet de l'IGAD d'une

question relative au Soudan, sans consultation préalable avec le Gouvernement soudanais, et dénonçant l'invitation adressée au général Dagalo. Le 20 janvier, le Ministère a annoncé dans un communiqué le « gel de sa participation » à l'IGAD, cette dernière n'ayant pas « respecté » la décision du Soudan, communiquée le 16 janvier, et ayant inscrit un point à l'ordre du jour concernant le Soudan.

11. En marge du sommet de l'Union africaine, qui s'est tenu du 15 au 18 février 2024, l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan s'est entretenu avec le Groupe de travail de haut niveau de l'Union africaine pour le règlement du conflit au Soudan, nouvellement désigné, et a insisté sur l'importance d'avoir une action de médiation cohérente et coordonnée parmi les mécanismes existants. Il a souligné qu'il convenait d'unir les efforts et d'élaborer des propositions concrètes de nature à alléger les souffrances des Soudanais, jusqu'à l'entrée en vigueur d'un accord sur la cessation des hostilités. Il s'est également concerté avec des États Membres voisins du Soudan, réaffirmant la nécessité de coordonner l'action de médiation. Bien que le Soudan n'ait pas fait l'objet d'un point distinct à l'ordre du jour du sommet, les faits nouveaux qui s'y sont déroulés ont été intégrés au rapport global sur la paix et la sécurité en Afrique, présenté par le Président de la Commission de l'Union africaine.

12. Le 19 février, la presse a rapporté que le commandant adjoint des Forces armées soudanaises, le général Chamseddine Kabbashi, et le chef adjoint des Forces d'appui rapide, Abdulrahim Hamdan Dagalo, étaient parvenus à Bahreïn, en janvier, à un projet d'accord intitulé « Principes et fondements d'une solution globale à la crise au Soudan ». Il envisagerait notamment un système de gouvernement civil, démocratique et fédéral, le traitement égal de toutes les religions, la création d'une armée nationale professionnelle, le démantèlement du régime du Parti du congrès national dissous et l'extradition des personnes inculpées par la Cour pénale internationale. Par la suite, dans un discours prononcé le 15 février, le général Kabbashi a néanmoins déclaré que les Forces armées soudanaises continueraient de se battre jusqu'à ce que les Forces d'appui rapide libèrent les biens des civils. De même, le général Bourhan a affirmé le 17 février que les Forces armées soudanaises ne négocieraient pas tant que les Forces d'appui rapide ne quitteraient pas Khartoum et l'État de Gazira. Le 11 février, le général Dagalo a déclaré que les Forces d'appui rapide continueraient de se battre, à la suite de l'effondrement des pourparlers de Bahreïn.

## **B. État de la sécurité**

13. Pendant la période considérée, d'intenses combats et raids aériens se sont poursuivis à Khartoum, à Omdurman et à Bahri, tandis que les affrontements se concentraient autour de lieux stratégiques, à savoir le corps des blindés, le corps des transmissions, le corps du génie, le commandement général des Forces armées soudanaises et leur base aérienne à Wadi Seidna et dans le secteur de Jabal Aulia. Les 8 et 9 janvier, les affrontements entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide se sont intensifiés à Omdurman lorsque les premières ont cherché à avancer vers le sud et l'ouest. Le 8 janvier, elles ont affirmé avoir pris le contrôle de secteurs à Karari et dans la vieille ville d'Omdurman. Le 11 janvier, au moins 10 civils ont été tués et 2 autres blessés à la suite de bombardements et de duels d'artillerie dans les secteurs de Salama et de Charg el-Nil. Au mois de février, les affrontements se sont intensifiés à Omdurman, près du corps du génie, tandis que les factions en guerre auraient déployé plus d'unités sur le terrain. Des éléments des Forces armées soudanaises ont signalé avoir brisé le siège autour du corps du génie, le 17 février, ce que les Forces d'appui rapide ont nié.

14. Au cours d'une évolution militaire importante, les Forces d'appui rapide ont pris le 18 décembre le contrôle de Wad Madani (État de Gazira), notamment du pont Hantoub et de la base des Forces armées soudanaises dans le secteur. Les Forces d'appui rapide ont également consolidé le contrôle d'autres zones de l'État de Gazira, y compris de Roufaa et de villages à proximité, et établi des points de contrôle le long de l'axe Wad Madani-Sennar. Le 19 décembre, les Forces armées soudanaises ont confirmé dans un communiqué que leur première division d'infanterie s'était retirée de Wad Madani et annoncé l'ouverture d'une enquête interne sur les circonstances ayant conduit à ce retrait.

15. La prise de Wad Madani a entraîné une multiplication des appels lancés par les Forces armées soudanaises et leurs alliés politiques, des notables et des chefs religieux en faveur de l'armement des civils et a donné lieu à des activités de mobilisation populaire dans divers États, notamment de Gedaref, de Kassala, du Nil, du Nord et de Sennar. Le 27 décembre, les autorités de Kassala auraient armé des jeunes pour aider les Forces armées soudanaises à contrer d'éventuelles attaques des Forces d'appui rapide. Le 30 décembre, le Gouverneur de l'État du Nil aurait annoncé qu'il était « prêt à armer tous ceux qui étaient capables de porter des armes » pour défendre des civils contre d'éventuelles avancées des Forces d'appui rapide. Dans l'État de Gedaref, il a été signalé que les Forces armées soudanaises avaient enjoint à leur service du renseignement militaire ainsi qu'au Service du renseignement général de distribuer des armes aux civils. Le 30 décembre, un mouvement appelé « Résistance populaire armée » dans l'État de Gazira a annoncé sa constitution pour défendre l'État contre les attaques des Forces d'appui rapide. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a examiné de nombreux clips vidéo censés montrer le recrutement de civils, y compris d'enfants. Le 5 janvier, le général Bourhan, dans un discours prononcé devant des soldats à Jebait (État de la Mer Rouge), s'est engagé à faciliter l'armement de civils afin de poursuivre la lutte contre les Forces d'appui rapide. Il s'est félicité de la création de la Résistance populaire armée et s'est engagé à armer le mouvement, sous la supervision des Forces armées soudanaises. Le 7 janvier, un conseiller des Forces d'appui rapide aurait annoncé que ces forces considéreraient tout civil armé ayant rallié les Forces armées soudanaises comme une « cible militaire légitime ». À la fin du mois de janvier, des mouvements armés, dont des parties signataires de l'Accord de paix de Djouba, ont annoncé l'établissement de camps d'entraînement dans l'est du Soudan et en Érythrée. Les 20 et 21 février, le général Bourhan a visité des camps d'entraînement de l'Armée de libération du Soudan-faction Tambour à Gedaref et du Mouvement pour la justice et l'égalité à Kassala, respectivement, saluant l'appui de ces mouvements armés aux Forces armées soudanaises.

16. En prévision de nouvelles avancées des Forces d'appui rapide vers les États du nord et de l'est, les autorités des États de Gedaref, du Nil, du Nil-Blanc, et de Sennar, voisins de l'État de Gazira, ont décrété l'état d'urgence et un couvre-feu du 17 au 19 décembre. Dans l'État de Sennar, le 23 et le 26 décembre, les Forces armées soudanaises ont mené des frappes aériennes sur les positions des Forces d'appui rapide. Des affrontements entre les factions en guerre ont éclaté de nouveau le 28 décembre et se sont poursuivis du 8 au 15 janvier. Des affrontements ont également été signalés dans l'État du Nil-Blanc. Après deux jours de combats, les Forces d'appui rapide auraient pris le contrôle de la localité de Qouteïna le 21 décembre. De nouveaux affrontements entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide ont été signalés dans le secteur de Doueïm le 23 et le 25 décembre et dans la région de Naïma le 9 janvier. Le 12 janvier, un fort déploiement des Forces d'appui rapide a été observé à Qouteïna.

17. Au Darfour, des affrontements se sont produits en de multiples lieux. Le 3 décembre, l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid al-Nur a affirmé

avoir pris le contrôle de la base des Forces d'appui rapide dans la ville de Deribat (Darfour méridional). Des échanges de tirs entre l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid al-Nur et les Forces d'appui rapide ont également été signalés le 11 décembre dans la localité de Tawila (Darfour septentrional) et fait des victimes de part et d'autre. Le 16 décembre, des tirs nourris ont éclaté entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide dans la ville d'El-Fasher, faisant deux morts parmi les Forces d'appui rapide, un mort parmi l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi et six blessés parmi les civils du camp de déplacés d'Abou Chouk. Les Forces armées soudanaises, qui auraient reçu le soutien de l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid al-Nur, se sont heurtées aux Forces d'appui rapide le 6 janvier dans le village d'Eid el-Nabak (Darfour septentrional). Des affrontements entre les Forces d'appui rapide et les Forces armées soudanaises à El-Fasher (Darfour septentrional) ont également été signalés le 9 janvier à la suite d'une tentative présumée des Forces d'appui rapide d'entrer dans le village. Le 14, le 17 et le 29 décembre et le 10 janvier, les Forces armées soudanaises ont mené des frappes aériennes visant des positions des Forces d'appui rapide dans les parties sud et nord de Nyala (Darfour méridional), qui ont fait 14 morts et 23 blessés parmi les civils. Du 16 au 18 janvier, les Forces armées soudanaises ont également visé plusieurs sites des Forces d'appui rapide à l'aéroport de Geneina (Darfour occidental), à Zourroug (Darfour septentrional) et à Khor Ramla, à l'ouest de Nertiti (Darfour méridional). Selon les Forces d'appui rapide, 12 civils ont été tués lors de l'attaque de Zourroug. Une autre frappe aérienne a visé un site d'extraction d'or des Forces d'appui rapide dans la zone minière de Songo, près de la frontière entre la République centrafricaine et le Soudan du Sud (au sud-ouest de Nyala) le 22 janvier.

18. La ville d'Obeid (Kordofan septentrional) est restée sous le contrôle des Forces armées soudanaises, les deux factions en guerre tentant de contrôler les principales voies d'approvisionnement reliant Omdurman, le Darfour et le Kordofan. Des affrontements intenses se sont produits entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide à Obeid et alentour pendant plusieurs jours, du 9 au 28 décembre. Le 24 décembre, les Forces d'appui rapide ont attaqué un camp des Forces armées soudanaises à Obeid, faisant plusieurs morts et blessés parmi les civils. L'attaque aurait été repoussée par les Forces armées soudanaises et les Forces centrales de réserve de la police. Le 26 décembre, les Forces armées soudanaises ont affirmé avoir pris le contrôle d'une base des Forces d'appui rapide dans la partie ouest d'Obeid.

19. Dans l'État du Nil, le 7 décembre, les Forces d'appui rapide ont attaqué un poste de contrôle dans le village d'Oum Chadida près de la frontière des États du Nil et de Kassala. Les Forces armées soudanaises ont, dans leur riposte, pilonné des positions des Forces d'appui rapide. Le 1<sup>er</sup> et le 5 janvier, elles ont mené des raids aériens sur des positions des Forces d'appui rapide près de la région de Jabal Gari, faisant plusieurs morts et blessés parmi les civils. Par ailleurs, l'arrestation de plusieurs personnes soupçonnées par les organes de sécurité d'être affiliées aux Forces d'appui rapide a été signalée dans plusieurs villes de l'État du Nil. Le 20 janvier, un car de passagers se rendant de Tamboul (État de Gazira) à Chendi (État du Nil) a heurté ce qui semblait être une mine terrestre récemment posée, qui a fait 10 morts et plusieurs blessés parmi les passagers.

20. Dans l'État du Kordofan méridional, la situation est demeurée tendue, après des rapports faisant état de la prise de contrôle, par le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (MPLS-N)-faction Abdelaziz Hélou, de la localité de Dilling le 8 janvier. Le 10 janvier, les Forces d'appui rapide ont attaqué la base des Forces armées soudanaises à Dilling, qui les auraient repoussées, avec l'aide du MPLS-N-faction Abdelaziz Hélou. Le 3 et le 5 décembre, des membres de la tribu des Hawazma affiliés aux Forces d'appui rapide ont échangé des tirs avec des Nuba affiliés au



MPLS-N-faction Abdelaziz Hélou dans le village de Tokma, à la suite, semble-t-il, de l'arrestation d'un Hawazma par le MPLS-N-faction Abdelaziz Hélou. L'épisode a entraîné le décès de deux civils, tandis que d'autres prenaient la fuite. Le 11 décembre, des Hawazma et des Nuba ont échangé des tirs dans la localité de Dibibat. Le 14 février, le MPLS-N-faction Abdelaziz Hélou a pris le contrôle de Habila après des affrontements avec les Forces d'appui rapide, qui ont ensuite attaqué les villages de Zalitia, de Toungol et de Gardoud, faisant 24 morts et 11 blessés parmi les civils. Au Kordofan occidental, les Forces d'appui rapide ont attaqué la 22<sup>e</sup> division d'infanterie des Forces armées soudanaises à Babanoussa du 24 au 28 janvier, puis les 12 et 13 février. Les Forces armées soudanaises auraient poursuivi leurs raids aériens sur les Forces d'appui rapide dans la région et sont parvenues à repousser les offensives. Plusieurs combattants des deux camps ont été tués ou blessés.

21. Pendant la période considérée, 32 atteintes à la sécurité touchant des membres du personnel des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales ont été signalées. Elles se sont produites principalement à Khartoum, notamment une attaque contre un convoi du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) qui évacuait des civils, faisant plusieurs victimes parmi les civils et trois blessés parmi le personnel du CICR. Une augmentation de la criminalité et des attaques visant des membres du personnel et des locaux des Nations Unies ainsi que des civils a été signalée à Wad Madani et dans les localités voisines qui sont sous le contrôle des Forces d'appui rapide, faisant au moins 450 morts parmi les civils du 8 décembre au 22 février.

### **C. Situation sur le plan des droits humains, de l'état de droit et de la protection**

22. La situation sur le plan des droits humains et de la protection a continué de se dégrader dans l'ensemble du Soudan, marquée par des violations systématiques des droits humains et du droit international humanitaire et d'atteintes à ces droits, tandis que les civils subissaient des frappes aériennes ou des tirs indiscriminés d'obus ou à l'artillerie lourde. Les pillages généralisés, les arrestations arbitraires, la torture, le recrutement d'enfants et les détentions, ainsi que la répression de plus en plus grande de l'espace civique se sont poursuivis tout au long de la période considérée. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), au 8 décembre, au moins 12 260 personnes avaient été tuées du fait des combats, depuis le début du conflit, et plus de 33 000 blessées. Parmi elles, plus de 7 000 civils avaient été tués au 6 décembre, les femmes et les enfants constituant une part importante des victimes civiles. Des civils ont été tués à leur domicile, dans des centres publics ou dans la rue alors qu'ils se livraient à des activités civiles. À plusieurs reprises, des attaques ont visé un site militaire situé à proximité d'un quartier civil. La grande majorité des faits au cours desquels des civils ont été tués se sont produits dans des quartiers situés près du palais présidentiel et du commandement général de l'armée, à proximité du corps des blindés et dans divers quartiers du sud et de l'est de Khartoum. Des incidents similaires ont été signalés à Bahri et Omdurman, en particulier près du pont de Chambat, du corps des transmissions, du corps du génie et de la base militaire de Wadi Seidna. Les Forces armées soudanaises ont mené des frappes aériennes et des pilonnages à l'artillerie contre des positions des Forces d'appui rapide au Darfour, au Kordofan occidental et au Kordofan septentrional, faisant des dizaines de victimes civiles. La plupart des frappes aériennes ont été conduites par les Forces armées soudanaises, tandis que les deux factions tiraient des obus d'artillerie, les Forces d'appui rapide en tirant le plus grand nombre. Dans la plupart des cas, les civils n'ont

pas reçu d'avertissement préalable. Des camps de personnes déplacées au Darfour occidental, Darfour méridional et Darfour central ont également été attaqués.

23. En décembre, les cas d'arrestations et de détentions arbitraires se sont multipliés, en particulier par le Service du renseignement général de l'État et le Service du renseignement militaire des Forces armées soudanaises. À Gedaref, à Kassala et à Port-Soudan, il a été signalé que des agents de sécurité arrêtaient des civils suspectés d'être affiliés aux Forces d'appui rapide. La plupart des arrestations visaient des membres de partis politiques, des défenseurs des droits humains, des avocats, des membres de comités de résistance, des volontaires accompagnant les services d'urgence, des civils opposés à la guerre et des personnes suspectées d'appuyer les Forces d'appui rapide. Certaines arrestations semblent avoir été motivées par l'appartenance ethnique. Dans la plupart des cas, les personnes ont été arrêtées sans mandat ou sans avoir été informées de leurs droits, et certaines auraient été maltraitées en détention. Les arrestations ont augmenté considérablement pendant la seconde quinzaine de décembre, dans le cadre de la mainmise par les Forces d'appui rapide sur l'État de Gazira. Le 16 décembre, le porte-parole des Forces armées soudanaises a été cité dans les médias, disant que 50 personnes avaient été détenues par les autorités à Wad Madani au motif de leur collaboration présumée avec les Forces d'appui rapide. La période considérée a également été marquée par la recrudescence des discours de haine dans les États du Nil, du Nil-Blanc et du Nord, ainsi que dans l'est du pays. Le 29 décembre, le Gouverneur de l'État du Nil aurait lancé un ultimatum aux personnes considérées comme partisans des Forces d'appui rapide ou des Forces pour la liberté et le changement pour qu'elles quittent l'État dans les deux jours. Les factions en guerre ont également imposé des restrictions à la liberté de circulation, empêchant les civils de se mettre à l'abri et suscitant des conditions comparables à un état de siège dans certaines zones.

24. L'extension des hostilités a nettement réduit l'espace de la société civile ainsi que le droit de réunion pacifique et la liberté d'association. Le 22 janvier, le porte-parole du Gouvernement soudanais a annoncé que le Ministre du Gouvernement fédéral avait décidé de dissoudre tous les comités liés au changement et aux services dans tous les États du Soudan, y compris les comités de résistance, les salles d'intervention d'urgence et les comités de quartier. La directive a imposé le gel des comptes bancaires des comités et l'inventaire de leurs actifs et prévoit la formation de nouveaux comités directeurs composés de sept membres. Il s'agissait d'entériner des décisions antérieures prises par certains gouverneurs contre les comités liés au changement et aux services, notamment dans des États dont ceux du Kordofan septentrional (le 18 janvier), du Darfour septentrional (le 23 janvier), de Gazira, de Gedaref, de Kassala, de Khartoum, du Nil, du Nil-Blanc, de la Mer Rouge, du Nord et de Sennar.

25. Pendant la période considérée, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a confirmé 88 cas de meurtre de civils, des dizaines de blessés, des cas consignés de violence sexuelle concernant 118 femmes et filles, 135 cas d'arrestations et de détentions arbitraires, 130 cas de disparitions forcées, des dizaines de cas de pillage et de destruction de biens civils, y compris trois attaques contre des installations médicales, soit une augmentation par rapport à la précédente période considérée.

26. Au 7 février, le HCDH avait reçu des informations crédibles concernant 60 faits de violence sexuelle liée au conflit contre au moins 120 personnes (100 femmes, 1 homme, 18 filles et 1 garçon). En tout, 53 faits comprenaient des viols, dont 29 viols collectifs. Les autres étaient des tentatives de viol (4 cas) et d'autres formes de violence sexuelle (3 cas), dont un cas présumé d'enlèvement et de traite à des fins d'exploitation sexuelle. Le plus grand nombre d'atteintes a été enregistré dans les



États de Khartoum (27), suivi du Darfour méridional (10), du Darfour septentrional (10), du Darfour central (4), du Darfour occidental (2), du Kordofan septentrional (1), du Kordofan occidental (1), de la Mer Rouge (1), de Kassala (1) et sur la route dans des États non spécifiés (2).

27. La responsabilité de 49 faits (81 %) a été attribuée par les victimes à des hommes en tenue des Forces d'appui rapide et à des hommes armés affiliés aux Forces d'appui rapide, tandis que la responsabilité de 2 faits était attribuée aux Forces armées soudanaises. La responsabilité dans les autres cas a été attribuée à des hommes inconnus. Les 60 rapports crédibles de violence sexuelle liée au conflit ne correspondent probablement pas à la réalité, les victimes ne tenant pas à se manifester, ne faisant pas confiance aux institutions policières et judiciaires et redoutant la stigmatisation sociale associée à la violence sexuelle. Le Groupe soudanais chargé de lutter contre les violences faites aux femmes et aux enfants a noté que le nombre de cas confirmés ne représentait qu'une infime fraction des cas réels de violence fondée sur le genre.

28. Durant la période du 1<sup>er</sup> décembre au 20 février, l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) sur les violations graves commises contre des enfants dans un conflit armé a confirmé 115 violations perpétrées contre 102 enfants (43 garçons, 37 filles et 22 de sexe inconnu). Parmi eux, six enfants ont subi des violations multiples (un garçon a été recruté et mutilé, quatre filles ont été victimes de violences sexuelles et d'enlèvements, une fille a été mutilée et a subi des violences sexuelles). Les violations se sont produites dans les cinq États du Darfour et dans les États de Gazira, de Khartoum, du Kordofan septentrional, du Kordofan occidental, de la Mer Rouge et du Nil-Blanc. Les violations commises contre des enfants comprenaient des meurtres (36), des mutilations (38), des attaques contre des hôpitaux (5), des attaques contre des écoles (3), des cas d'enlèvement (12), des violences sexuelles (6), ainsi que le recrutement et l'utilisation d'enfants (10).

29. Le Soudan a continué de connaître un effondrement de l'état de droit. Même dans les régions les moins touchées par le conflit, l'absence de fonctionnaires de justice, le non-versement par l'État des traitements des agents et la destruction et le pillage ciblés des infrastructures de l'état de droit, notamment des postes de police, des tribunaux et des prisons, ont accentué les carences dans le système judiciaire et entraîné l'impunité pour des violations généralisées.

30. Les mécanismes mis en place par les parties au conflit dans l'intention déclarée d'enquêter sur les crimes liés au conflit et de les réprimer n'ont pas donné les résultats escomptés. Face au risque croissant de politisation des institutions de l'état de droit, les avocats soudanais, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, ont continué de défendre la primauté du droit, notamment en appuyant les défenseurs des droits humains et en consignnant les violations, tout en étant soumis à du harcèlement, à des arrestations, à la détention et à des violences.

## **D. Situation socioéconomique**

31. Le conflit prolongé a affaibli l'économie du Soudan qui, selon les estimations, s'est contractée de plus de 18 % en 2023, la contraction la plus élevée au monde. On estime que le taux d'inflation a augmenté de 256,2 % en 2023, soit le troisième taux le plus élevé au monde. Le Soudan connaît par ailleurs un taux de chômage estimé à 46 %, qui est le plus élevé au monde, selon le Fonds monétaire international.

32. La production agricole en 2023-2024 devrait être inférieure à la moyenne en raison de l'insécurité et du manque d'accès des agriculteurs aux champs, ainsi que de pénuries d'intrants agricoles, notamment d'un accès réduit au financement, d'une

pénurie généralisée et du coût élevé d'intrants tels que la main-d'œuvre et le carburant, ou encore de prévisions météorologiques défavorables. D'après les projections de l'insécurité alimentaire d'octobre 2023 à février 2024, on estime que 17,7 millions de personnes connaissent des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë, soit une augmentation de 18 % par rapport aux prévisions initiales et le nombre le plus élevé enregistré pendant la saison des récoltes dans le pays.

33. Les ramifications de la destruction des infrastructures physiques et des pillages dans les secteurs du commerce et des services, ainsi que les perturbations générales de l'activité commerciale ont de graves répercussions sur l'activité économique. Selon la Chambre de commerce soudanaise, dans les mois qui ont suivi le début de la guerre, la valeur moyenne des exportations soudanaises était de 32 millions de dollars par mois, contre 350 millions de dollars par mois en 2022, soit une baisse de plus de 90 %. Les pilonnages fréquents par les deux factions en guerre ont entraîné une destruction majeure des infrastructures civiles essentielles aux services de base.

34. Selon des sources gouvernementales, la baisse des recettes publiques est estimée à 70 % et les agents fédéraux ne perçoivent que 60 % de leur salaire d'avant-guerre. Les dépenses publiques auraient augmenté de 12 % environ par rapport aux allocations inscrites au budget. L'on s'attend à ce que le déficit budgétaire se soit donc considérablement creusé en 2023, sa monétisation entraînant une hausse de l'inflation.

35. Les prix des denrées alimentaires ont sensiblement augmenté depuis le début du conflit. Une production de blé inférieure à la moyenne et la dépréciation rapide de la monnaie soudanaise ont entraîné une hausse des prix de la farine de blé, qui sont maintenant 103 % plus élevés qu'avant le début du conflit. Les prix du sorgho, des arachides et des chèvres ont augmenté respectivement de 45 %, de 75 % et de 81 %. Le prix du panier alimentaire local a également augmenté de 83 % depuis le premier trimestre de 2023.

## **E. Situation humanitaire**

36. Depuis le déclenchement du conflit en avril 2023, la situation au Soudan a précipité la plus grande crise de déplacement au monde, 7,6 millions de personnes, dont 3,5 millions d'enfants, ayant été déplacées pendant cette période tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Cela représente environ 15 % de la population et comprend 6,1 millions de personnes déplacées dans 6 547 localités dans les 18 États du Soudan et environ 1,6 million de personnes ayant cherché refuge en Égypte, en Éthiopie, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Tchad.

37. La propagation des affrontements entre les Forces d'appui rapide et les Forces armées soudanaises dans l'État de Gazira, le 15 décembre, a touché quelque 510 000 personnes, dont 275 800 (54 %) étaient déplacées pour la première fois, tandis que 234 000 (46 %) avaient auparavant cherché refuge dans l'État de Gazira, venant de l'État de Khartoum, et subi un déplacement secondaire. Avant ces affrontements, quelque 525 000 personnes déplacées avaient cherché refuge dans l'État de Gazira.

38. Le conflit en cours, en particulier à Khartoum et dans les États du Darfour et du Kordofan, continue d'exacerber une situation humanitaire déjà désastreuse. Les besoins humanitaires dans l'ensemble du Soudan atteignent un niveau record : 24,8 millions de personnes, soit une personne sur deux, auront besoin d'une aide humanitaire en 2024, soit 9 millions de plus qu'en 2023. Des millions de personnes n'ont pas accès à des biens et services essentiels tels que la nourriture, l'eau, l'hébergement, l'électricité, l'éducation, les soins de santé et la nutrition.

39. Le Soudan se heurte à une crise de la faim qui s'aggrave rapidement, près de 18 millions de personnes connaissant une faim aiguë pendant la saison des récoltes. Parmi elles, près de 5 millions sont dans une situation d'urgence (phase 4 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire). Cela représente le double du nombre de personnes enregistrées en 2023 à la même époque et c'est le nombre le plus élevé jamais répertorié dans le pays pendant la saison des récoltes, lorsque la famine est généralement au plus bas. Il existe un risque très préoccupant qu'une catastrophe alimentaire se produise d'ici la période de soudure en mai 2024, du fait que les organismes d'aide ont du mal à étendre et à maintenir l'accès aux personnes qui souffrent le plus de la faim, en particulier celles qui sont prises dans les zones de conflit. À l'heure actuelle, les organismes d'aide ne peuvent accéder qu'à une seule personne sur 10 en situation d'urgence, c'est-à-dire à même de basculer dans la famine. Des rapports confirmés font état de décès dus à la malnutrition dans le camp de Zamzam, près d'El-Fasher, et l'on craint que des civils soudanais meurent dans d'autres lieux, faute d'accès à l'aide humanitaire en raison d'obstacles bureaucratiques, de l'insécurité et de l'insuffisance de fonds.

40. Du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 17 janvier 2024, 14 incidents entravant les opérations humanitaires ont été signalés, dont 35,7 % résultant de violences contre le personnel, les biens et les installations humanitaires, 28,6 % d'ingérences dans les activités humanitaires et 35,7 % d'obstacles bureaucratiques. Plusieurs cas de pillage de biens humanitaires ont été rapportés. Au moins 20 travailleurs humanitaires ont été tués et 33 autres blessés depuis le début du conflit.

41. L'OMS a signalé une augmentation des attaques contre les établissements de santé, 62 actes ayant entraîné 38 décès et 45 blessures signalés du 15 avril 2023 au 17 janvier 2024. Cela comprenait six attaques contre des établissements de santé, qui ont entraîné 27 décès du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 17 janvier 2024. Plus de 70 % des hôpitaux dans les États touchés par le conflit ne sont plus opérationnels. Un stock de fournitures pharmaceutiques constitué dans l'État de Gazira en tant qu'entrepôt régional est devenu inaccessible lorsque le conflit s'est étendu à cet État à la mi-décembre. Ce stock aurait été suffisant pendant six mois pour l'ensemble du Soudan. L'impossibilité d'y accéder expose des centaines de milliers de patients, en particulier ceux atteints de maladies chroniques et incurables, au risque de subir des complications si les fournitures ne sont pas distribuées aux hôpitaux et centres de santé ciblés.

42. Les épidémies de maladies qui étaient maîtrisées avant le conflit, notamment le choléra, la dengue, le paludisme et la rougeole, ont augmenté, principalement en raison de la perturbation des services de santé publique, d'eau et d'assainissement. Plus de 10 400 cas suspects de choléra, dont 292 décès associés, avaient été signalés au 31 janvier 2024 dans 11 États. Cela représente une augmentation de 17,3 % par rapport au nombre de cas signalés au 31 décembre 2023. Les cas de choléra ont augmenté de 77,2 % en décembre, mois pendant lequel des campagnes de vaccination orale ont été menées dans les États de Gazira et de Gedaref et 2,2 millions de personnes ont été vaccinées contre le choléra.

43. Malgré une multitude de problèmes, notamment un accès limité, les travailleurs humanitaires ont continué de répondre aux immenses besoins. Du 15 avril au 31 décembre 2023, 167 partenaires humanitaires ont apporté une aide vitale à 7 millions de personnes dans l'ensemble du Soudan et 5,7 millions de personnes ont bénéficié d'un soutien à l'agriculture et aux moyens de subsistance. Les mécanismes à travers la frontière ont été essentiels pour accroître l'acheminement de l'aide et atteindre un plus grand nombre de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire. Du 1<sup>er</sup> décembre au 17 janvier, 5 623 tonnes d'aide transportées à bord de 102 camions ont été livrées par l'intermédiaire d'un mécanisme de livraison d'aide

à travers la frontière depuis le Tchad. L'opération a été coordonnée avec toutes les parties concernées pour en accroître l'efficacité. Compte tenu des besoins humanitaires de plus en plus marqués et de l'impossibilité pour les humanitaires intervenant à travers la frontière d'atteindre efficacement les populations vulnérables en raison des combats et d'autres difficultés, il sera capital d'intensifier cette aide en coordination avec toutes les parties pour que l'ONU puisse fournir une assistance vitale aux personnes souffrant de malnutrition ou qui sont de plus en plus exposées. Depuis la mi-décembre, les opérations à travers la frontière depuis l'est du Tchad vers Khartoum et les États du Kordofan et du Darfour avaient été mises en veilleuse à la suite de la recrudescence des combats dans la région du Kordofan et dans les États de Gazira, du Haut-Nil, de Khartoum et de Sennar et en raison de la persistance des obstacles bureaucratiques et administratifs. Un convoi prévu de 132 camions transportant 4 277 tonnes de fournitures dans l'État de Khartoum et dans les États du Kordofan et du Darfour a donc été annulé. En outre, 35 camions chargés de 1 500 tonnes d'articles de secours destinés aux États du Kordofan et du Darfour avaient été bloqués dans l'État du Kordofan septentrional pendant plus de cinq semaines en raison de l'intensification des affrontements et de l'insécurité ; 31 autres camions revenant d'une livraison d'aide alimentaire dans les États du Kordofan avaient été bloqués dans l'État du Kordofan septentrional au mois d'octobre.

44. Outre les contraintes d'accès, le financement représente un problème permanent pour les opérations humanitaires. Le plan d'aide humanitaire pour le Soudan de 2023 a reçu 43 % des 2,6 milliards de dollars nécessaires pour répondre aux besoins de 18,1 millions de personnes. Le Plan de réponse aux besoins humanitaires, au terme duquel 2,7 milliards de dollars sont demandés, avait été financé à 3 % au 31 janvier 2024.

## **F. Activités de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan**

45. À la suite de sa nomination en novembre 2023, l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan, Ramtane Lamamra, s'est attaché à appuyer les initiatives de paix existantes et les processus de dialogue visant à régler le conflit. Au cours d'une première visite au Soudan et dans la région, il s'est entretenu avec les chefs des Forces armées soudanaises et des Forces d'appui rapide pour renforcer la confiance et progresser vers des solutions mutuellement acceptables. Il a également consulté d'autres parties prenantes soudanaises, notamment des acteurs politiques civils et militaires et des représentants d'organisations de la société civile, de groupes de femmes et de jeunes. Il s'est entretenu en outre avec des dirigeants de la région et ses homologues de l'Union africaine, de l'IGAD et de la Ligue des États arabes, ainsi que dans les capitales des États Membres, notamment en Europe, dans le Golfe, aux États-Unis et dans des États voisins du Soudan. Au cours de ses contacts, il a insisté sur l'importance d'un processus de médiation internationale qui soit unifié et cohérent, s'appuie sur les efforts existants et mette à profit les moyens employés et les démarches suivies par les organisations concernées pour aider les Soudanais à mettre fin à la guerre.

### **III. Application de la résolution 2715 (2023) et mises à jour sur le retrait de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan et le transfert des tâches, dans la mesure du possible, à l'équipe de pays des Nations Unies**

46. Dès l'adoption de la résolution 2715 (2023) du Conseil de sécurité, la MINUATS a entamé la planification de son retrait et de la transition. La planification de la transition visait à préserver et à consolider les activités menées conjointement en tant que présence intégrée des Nations Unies au Soudan pendant la durée du mandat de la Mission et à répertorier les tâches et les connaissances à même d'être transférées aux organismes, fonds et programmes concernés, ainsi qu'à l'Envoyé personnel et à d'autres partenaires. L'exercice visait également à repérer les failles dans les capacités et les moyens résultant du départ de la Mission et à établir les dispositions financières nécessaires pour permettre aux organismes des Nations Unies présents au Soudan de poursuivre certaines des tâches et menées précédemment par la MINUATS au titre des programmes. Le processus de transition visait à garantir la poursuite de l'action de l'ONU dans les domaines des droits humains, de la protection des civils, de la consolidation de la paix, des femmes, des enfants et de la paix et de la sécurité, ainsi que d'autres activités ayant trait aux programmes.

47. La MINUATS et l'équipe de pays des Nations Unies ont mis en place un mécanisme de coordination sous la direction de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire) afin de piloter le processus de planification de la transition. Trois domaines prioritaires ont été recensés par la suite concernant la transition, à savoir : a) la prévention des conflits, le rétablissement et la consolidation de la paix ; b) la protection des civils, des droits humains et de l'état de droit ; c) les femmes et la paix et la sécurité et les jeunes. Ces domaines prioritaires ont été harmonisés avec la démarche commune actualisée des Nations Unies au Soudan, qui a été élaborée conjointement par la MINUATS et l'équipe de pays des Nations Unies afin de compléter le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024. Ainsi, les résultats de la planification de la transition s'inscriront dans le cadre de planification existant de l'équipe de pays des Nations Unies.

48. Trois ateliers thématiques alignés sur les domaines prioritaires ont été organisés en janvier avec des experts techniques de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies, suivis de sept sessions approfondies sur les questions transversales. Les consultations bilatérales se sont poursuivies avec les différents organismes des Nations Unies et les partenaires nationaux et internationaux concernés. Ces consultations approfondies ont permis d'établir le plan de transition définitif. Les recommandations comprennent le fait de garantir : la poursuite du soutien des Nations Unies à la consolidation de la paix et aux capacités et programmes d'appui, en particulier au niveau local ; une capacité consacrée à l'analyse pour veiller à ce que les opérations des Nations Unies tiennent compte des risques de conflit et s'adaptent à un environnement opérationnel fluide ; la capacité de régler les questions de protection découlant des violations graves commises contre des enfants en temps de conflit et des violences sexuelles liées au conflit et que l'ONU continue de se concerter avec un large éventail d'acteurs pour garantir la participation des femmes aux processus politiques et aux pourparlers de paix.

49. Outre le processus de planification de la transition, la Mission a continué de fournir une perception de la situation et une alerte rapide afin d'accompagner le processus de transition, de remplir l'obligation de faire rapport au Conseil de sécurité

d'ici 90 jours et de garantir le retrait ordonné du Soudan. Un soutien à la planification a également été apporté afin de renforcer les capacités de l'équipe de pays des Nations Unies. La MINUATS a également collaboré étroitement avec le bureau de l'Envoyé personnel afin de lui transmettre son analyse, sa mémoire institutionnelle et ses contacts.

50. La MINUATS a établi une feuille de route concernant le retrait du personnel et a notamment créé un groupe Personnel-Administration, conformément à l'instruction administrative du Secrétaire général sur le redimensionnement ou la restructuration entraînant des licenciements (ST/AI/2023/1). Ce processus a éclairé l'établissement du plan définitif de retrait des effectifs et de rétention du personnel, et des notifications de licenciement ont ensuite été émises concernant la plupart des membres du personnel de la Mission, dont la majorité sera licenciée d'ici au 29 février 2024. Au total, 64 postes avaient été recensés à l'intention de l'équipe de liquidation, du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2024. Dans ce contexte, 15 nouveaux visas d'entrée ont été approuvés pendant la période considérée concernant le personnel de la MINUATS devant se rendre au Soudan afin d'appuyer le retrait et la liquidation de la Mission.

51. La MINUATS a activement participé à une évaluation complète de l'état de ses actifs, en collaborant étroitement avec le Département de l'appui opérationnel pour obtenir des images satellites des sites touchés afin d'établir l'étendue des dégâts et des pertes qui en résultent pour l'Organisation, à savoir les transports, les infrastructures, le matériel informatique et l'inventaire général pour la subsistance de la mission. Elle a adressé des notes verbales au Ministère soudanais des affaires étrangères pour informer le Gouvernement des biens pillés et des lieux qui lui sont inaccessibles. Le Gouvernement a été rappelé de sa responsabilité d'assurer la sûreté et la sécurité des locaux et du matériel de la MINUATS, comme énoncé dans l'accord sur le statut de la mission.

52. L'une des principales préoccupations de la Mission est liée à des considérations d'ordre environnemental, certains de ses actifs pouvant être considérés comme un potentiel de risque pour l'environnement s'ils ne sont pas éliminés de manière sûre et responsable. Bien que la Mission s'efforce d'appliquer les protocoles et les mesures de protection de l'environnement nécessaires, elle n'est pas en mesure, dans les circonstances actuelles, de remplir ses engagements sur le plan écologique avant la fin de sa période de retrait et de liquidation.

53. Parallèlement, la MINUATS avait résilié 18 baux dans neuf sites au 13 janvier. Elle détient actuellement des baux sur deux propriétés servant à l'hébergement et au stationnement des véhicules. Les accords contractuels régissant ces locaux devraient être conclus d'ici le 31 mai.

54. La MINUATS a également donné la priorité à l'archivage de ses documents pour faire en sorte de préserver la mémoire institutionnelle acquise pendant sa durée, conformément aux procédures d'archivage et de gestion des documents établies. Un plan de clôture des dossiers et des archives a été arrêté pour garantir la gestion efficace des dossiers papier et numériques pendant la période de transition et de liquidation. Le processus était divisé en trois phases, dont la première, la planification, a été achevée. La phase de conservation et d'élimination est en cours et sera suivie de la dernière phase : le transfert des documents.

### **Lutte antimines**

55. Depuis l'adoption de la résolution [2715 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, l'autorité nationale de lutte antimines du Gouvernement soudanais avait demandé à l'ONU de continuer de fournir un appui à la lutte antimines après le retrait de la MINUATS. Le Service de la lutte antimines du Département des opérations de paix a donc décidé de



rester au Soudan pour poursuivre ses activités de lutte contre les mines à l'appui des Soudanais, de l'ONU et des acteurs humanitaires acheminant l'aide humanitaire. Les restes explosifs de guerre, sous forme de munitions non explosées, continuent de représenter un grave problème au cours des opérations humanitaires et menacent la vie et les moyens de subsistance des civils.

#### **Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour**

56. Après l'expiration du mandat de la MINUATS le 3 décembre, le Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour a officiellement cessé ses contacts avec les signataires de l'Accord de paix de Djouba et fermé ses bureaux nationaux dans tout le Darfour. La composante ONU du Comité a continué de fournir des analyses et des rapports sur l'état de la sécurité en relation avec les activités militaires. Parallèlement, le Comité a achevé le processus d'archivage des instructions permanentes, des informations et des dossiers relatifs aux violations du cessez-le-feu.

### **IV. Observations**

57. Le conflit dévastateur au Soudan a débuté il y a près d'un an et ne montre aucun signe d'apaisement. Son caractère prolongé est désormais exacerbé par l'escalade et la prolifération constantes des hostilités, l'aggravation de la crise humanitaire et le déchirement du tissu social du pays. Les divisions ethniques, les violations persistantes des droits humains et l'érosion de l'espace civique se poursuivent sans relâche. La guerre détruit la vie des hommes, des femmes et des enfants soudanais, viole leurs droits fondamentaux et les prive de l'avenir qu'ils méritent. Les combats doivent cesser et des pourparlers de paix doivent commencer.

58. L'extension des hostilités à de nouvelles zones a grandement accentué les besoins humanitaires, qui sont déjà considérables. Les parties au conflit doivent garantir la protection des civils en toutes circonstances. Les attaques contre les infrastructures civiles essentielles doivent cesser. Les factions en guerre doivent garantir un accès sans entrave au personnel et aux fournitures humanitaires. Le désespoir des Soudanais touchés par la guerre s'accroît et les besoins humanitaires sont immenses. Compte tenu de la poursuite des combats et des autres obstacles entravant l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front ou les frontières, l'aide humanitaire demeure capitale. J'exhorte le Gouvernement soudanais et les États voisins à continuer de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire à travers la frontière et de l'étendre, afin que les civils désespérés puissent partout au Soudan bénéficier d'une aide vitale. Je demande également à la communauté internationale d'augmenter et de maintenir la fourniture d'aide afin que l'action humanitaire puisse atteindre un plus grand nombre de personnes qui en ont désespérément besoin.

59. Le moment est venu de revitaliser l'action internationale qui renforce la complémentarité, l'inclusion et la cohérence dans la recherche d'un règlement de la crise au Soudan. Mon envoyé personnel continuera de travailler avec les partenaires régionaux et multilatéraux, notamment l'Union africaine, l'IGAD, la Ligue des États arabes et des États Membres clefs, afin de parvenir rapidement à un accord sur la cessation des hostilités et à une solution politique durable. Une approche multilatérale harmonisée et collective demeure essentielle pour atteindre cet objectif. Outre les efforts des organisations régionales, je demande aux États Membres qui ont de l'influence auprès des factions en guerre de s'employer véritablement à les ramener à la table des négociations.

60. Je me félicite de l'action menée par l'IGAD, sous la conduite de Djibouti, pour faire progresser les efforts de médiation par la tenue de sommets des chefs d'État et de gouvernement à Djibouti en décembre et en Ouganda en janvier. Je salue également

l'initiative prise par le Président de la Commission de l'Union africaine de nommer trois personnalités éminentes en tant que membres du Groupe de haut niveau pour le règlement du conflit au Soudan. L'ONU continuera d'œuvrer en faveur de la cohésion et de l'efficacité de l'action internationale visant à mettre fin à la guerre.

61. Si un arrêt immédiat des combats s'impose, un processus politique inclusif mené en parallèle sera également fondamental pour garantir une paix durable. Je compte sur le dynamisme et la diversité des acteurs politiques civils du Soudan pour se concentrer sur les préparatifs d'un processus politique susceptible de remettre le pays sur la voie de la transition démocratique. Il est primordial de poursuivre le dialogue avec les parties prenantes civiles, notamment les groupes de défense des droits des femmes, les jeunes et les dirigeants qui se mobilisent activement pour mettre fin à la guerre et qui doivent jouer un rôle central dans le règlement du conflit. Nous devons continuer de nous employer collectivement à aider le peuple soudanais à garantir la paix et le retour d'un gouvernement crédible et démocratique.

62. Je suis préoccupé par les appels de plus en plus nombreux lancés par les parties belligérantes en faveur de l'armement de civils et par les vastes campagnes de mobilisation de la population. Ils révèlent une trajectoire dangereuse, qui pourrait accentuer la fragmentation, aggraver les tensions intracommunautaires et entraîner la recrudescence des violences à caractère ethnique. Je suis également préoccupé par l'érosion de l'espace civique, les arrestations arbitraires et le harcèlement des activistes civils. Ces actes doivent cesser immédiatement et toutes les parties doivent respecter les obligations que leur imposent le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme.

63. Je suis consterné par les informations persistantes faisant état de viols, de viols collectifs, d'exploitation sexuelle, d'enlèvements et de captivité de femmes et de jeunes filles soudanaises. Ces actes sont inadmissibles. J'invite instamment toutes les parties au conflit à faire en sorte que leurs forces cessent de commettre des violences sexuelles, donnent des ordres de commandement visant spécifiquement à mettre fin aux violences sexuelles liées au conflit et s'efforcent de prévenir et de combattre ces violences, notamment en veillant à ce que les responsables aient à répondre de leurs actes.

64. Je demeure également préoccupé par les informations selon lesquelles des États Membres fournissent des armes et des moyens aux parties belligérantes. Ces activités exacerbent et aggravent le conflit au Soudan et menacent la stabilité de la région. Je demande instamment aux États Membres de s'efforcer au contraire de mettre fin à la guerre.

65. Le départ de la MINUATS créera des failles au niveau de la capacité de faire progresser l'action de paix et la consolidation de la paix, mais l'ONU ne quitte pas le Soudan. L'équipe de pays des Nations Unies poursuivra ses activités essentielles, notamment en fournissant une aide humanitaire vitale. Il est primordial que la communauté internationale continue d'appuyer ces activités. Je demande également aux autorités soudanaises de poursuivre leur coopération, notamment en facilitant la délivrance en temps voulu des visas d'entrée et la circulation sans entrave du personnel des Nations Unies et des partenaires dans le pays pour apporter un appui indispensable.

66. Je remercie mon envoyé personnel pour le Soudan, Ramtane Lamamra, ma représentante spéciale adjointe, Clémentine Awu Nkweta-Salami, et l'ensemble du personnel des Nations Unies au Soudan pour leur dévouement et leurs efforts constants en faveur du pays et de son peuple. Je remercie le personnel de MINUATS pour sa diligence au service du peuple soudanais ces trois dernières années.